grand nombre de parties. On trouve un bel exemple de *division* rationnelle dans Platon. Il se demande ce que c'est que l'homme; il le conçoit d'abord comme un être, puis comme un être animé. Alors il divise les êtres animés en êtres qui vivent seuls et en êtres qui vivent en commun. Parmi les êtres animés de ce dernier genre, il y en a qui vivent dans l'air, dans l'eau et sur la terre. Parmi ces derniers, il y en a, en outre, qui ont deux pieds et d'autres qui en ont davantage. A force d'éliminer, il arrive à conclure que l'homme est un *être à deux pieds, sans plumes.* Diogène trouva que ce n'était point la peine d'avoir fait une si belle *division* des êtres, et, pour se moquer de Platon, il pluma un coq et vint le jeter aux pieds du philosophe en lui disant : « Voilà ton homme, Platon. » L'opération logique n'en a pas moins de valeur; au surplus, ce n'est qu'une forme de l'analyse. Socrate la considérait comme une partie essentielle de la méthode. On a imaginé un grand nombre de règles pour elle; il n'y en a qu'une d'importante, c'est d'embrasser toutes les parties du sujet à diviser. « Il n'y a presque rien, dit la *Logique de Port-Royal*, qui fasse faire tant de faux raisonnements que le défaut d'attention à cette règle; et ce qui trompe, c'est qu'il y a souvent des termes qui paraissent tellement opposés, qu'ils semblent ne point souffrir de milieu, qui ne laissent pas d'en avoir. Ainsi, entre ignorant et savant, il y a une certaine médiocrité qui tire un homme du rang des ignorants, et qui ne le met pas encore au rang des savants; entre vicieux et vertueux, il y a aussi un certain état dont on peut dire ce que Tacite dit de Galba : *Magis extra vitia quam cum virtutibus;* entre sain et malade, il y a l'état d'un homme indisposé ou convalescent; entre le jour et la nuit, il y a le crépuscule; entre les vices opposés, il y a le milieu de la vertu, comme la piété entre l'impiété et la superstition; et quelquefois ce milieu est double, comme, entre l'avarice et la prodigalité, il y a la libéralité et une épargne louable; entre la timidité qui craint tout et la témérité qui ne craint rien, il y a la générosité qui ne s'étonne point des périls, et une précaution raisonnable qui fait abandonner ceux auxquels il n'est pas prudent de s'exposer. »

Il est donc important de séparer tout ce qui diffère; mais il importe aussi de ne pas en abuser comme ont fait les scolastiques en philosophie, et les casuistes en morale. Ainsi, les psychologues divisent soigneusement les sentiments des pensées et des actions, trois sortes de phénomènes produits par des facultés de l'âme tout à fait distinctes; mais ils ne séparent point les faits relatifs à la mémoire des pensées, parce qu'ils en constituent une partie intégrante et non point une espèce séparée. La manie de trop diviser mène à la confusion, comme on l'a fait observer tout à l'heure, et il importe à cet égard d'avoir toujours présente à l'esprit la maxime de Sénèque : *Simile confuso est quidquid in pulverem sectum est.*

— Méd. et anat. *Division des paupières.* On a donné ce nom à une maladie qui consiste dans une échancrure ou dans une *division* verticale des paupières. Cette *division* est rarement congénitale : elle est plutôt accidentelle. Le plus souvent elle se manifeste à la suite de plaies qui ont divisé la paupière supérieure ou la paupière inférieure dans toute sa hauteur, et dont les bords se sont cicatrisés isolément, de pertes de substance produites par des gangrènes ou des corps vulnérants, des ulcérations, etc. Lorsque la *division* des paupières est peu prononcée, elle a peu d'inconvénients, parce que le malade relève naturellement le globe de l'œil pendant le sommeil, et qu'il cache ainsi la cornée transparente derrière la partie de la paupière supérieure restée intacte; mais quand la *division* ou la perte de substance est considérable, la lumière frappant incessamment au fond de l'œil, les malades ne peuvent plus dormir que dans des lieux parfaitement obscurs; les corpuscules voltigeant dans l'air, et l'impression constante de cet air lui-même, irritent la face antérieure du globe oculaire, qui devient le siége d'une inflammation chronique plus ou moins vive, tandis que les larmes, n'étant plus dirigées vers les points lacrymaux, s'épanchent sur la joue, et ajoutent ainsi aux inconvénients de l'ophthalmie chronique ceux d'un larmoiement continuel. Cette affection est donc quelquefois la source d'une foule d'incommodités : aussi les malades demandent-ils alors avec instance à en être débarrassés. Malheureusement, la seule espèce de *division* des paupières qui présente quelques chances de guérison est celle qui est simple et verticale. On peut, en effet, rafraîchir alors les bords de la solution de continuité, et les réunir au moyen de quelques points de suture.

— *Division de l'iris.* V. IRIDOSCHISMA.

— *Division du nez.* La *division* des ailes du nez, quelquefois congénitale, est beaucoup plus souvent le résultat d'une solution de continuité accidentelle, dont les bords se sont cicatrisés isolément, ou bien d'une perte de substance produite par un ulcère. Lorsque la *division* est simple, il faut y remédier par un procédé tout à fait semblable à celui que l'on emploie pour le bec-de-lièvre, c'est-à-dire qu'il faut rafraîchir les bords de la solution de continuité avec l'instrument tranchant, et les tenir rapprochés au moyen d'un nombre suffisant de points de suture. Il ne reste après cette opération, quand elle est convenablement exécutée, qu'une cicatrice linéaire et un léger rétrécissement de la narine correspondante. Mais quand la *division* est accompagnée de perte de substance, il faut ménager les chairs et chercher à rafraîchir les bords de la solution de continuité sans en rien enlever; car la difformité qui resterait ensuite serait presque aussi grande que celle que l'on aurait cherché à détruire; elle pourrait même aller jusqu'à l'oblitération complète de l'ouverture de la narine. On peut, dans ce cas, excorier les bords de la *division* au moyen d'une application épispastique, ou se borner, ainsi que Roonhuysen l'a fait avec succès, à les scarifier; on les rapproche ensuite au moyen de quelques points de suture. Toutefois, le succès est moins assuré que lorsqu'on a pu les aviver au moyen de l'instrument tranchant. Heureusement l'autoplastie a, dans ces derniers temps, fourni des moyens plus propres que ceux-ci à cacher la difformité qui résulte d'une *division* de l'aile du nez, accompagnée de perte de substance. On peut en effet par elle, ou bien combler la perte de substance en changeant un peu la forme du nez, ou bien masquer la difformité en opérant une autre perte de substance sur le côté opposé; cette dernière méthode a été imaginée par Dieffenbach. En voici la description : on introduit un bistouri dans la narine du côté où manque l'aile du nez, en longeant avec l'instrument la cloison nasale, et l'on divise, de dedans en dehors et longitudinalement, la partie moyenne du dos du nez jusqu'au bord libre de l'os nasal de ce côté. Ceci étant fait, à la partie supérieure de l'incision on applique le tranchant du bistouri transversalement sur la moitié du nez du côté sain, et on la divise depuis le dos du nez jusqu'au point où il se confond avec la joue, en donnant à cette incision une direction un peu oblique en bas et en arrière, à peu près parallèle au bord libre des os du nez. On rapplique le bistouri à quelques millimètres au-dessous de cette section, de manière à diviser de nouveau cette moitié du nez dans toute son épaisseur, et, en rejoignant la première section à la base, à emporter une tranche du nez de la forme d'un coin (ceci a pour but de donner aux deux moitiés latérales du nez la même longueur); en conséquence, l'épaisseur de la tranche à enlever doit être réglée d'après l'étendue de la perte de substance qui constitue la difformité. Il ne reste maintenant qu'à réunir les parties, savoir, la partie inférieure de la moitié saine du nez à sa partie supérieure, et ensuite la partie latérale ainsi recousue à la moitié lésée. Dieffenbach pratique cette réunion à l'aide d'épingles à insectes, qu'il passe d'un bord de la plaie à l'autre, comme pour la suture entortillée; mais il lui suffit de recourber de chaque côté les extrémités des épingles pour maintenir les parties en place, sans qu'il soit besoin de fil entortillé. On coupe les extrémités des épingles le plus près possible des téguments, et l'on rapproche, d'ailleurs, jusqu'à 2 ou 3 millimètres au plus les points de suture. Evidemment, on pourrait aussi bien se servir de la suture entre-coupée. Le résultat de cette méthode est de diminuer la longueur du nez et d'en relever le bout, de manière à laisser à l'opéré, au lieu d'un nez grec ou aquilin, un nez retroussé ou à la Roxelane. On conçoit que, si le nez était déjà retroussé naturellement, le procédé serait difficilement applicable, et qu'il en serait de même si une perte de substance trop considérable forçait de diminuer à l'excès la longueur du nez.

— *Division des lèvres.* V. BEC-DE-LIEVRE.

— *Division du voile du palais.* Cette affection, presque toujours congénitale, consiste dans une *division* du septum staphylin dirigée suivant la ligne médiane. Elle est plus ou moins étendue; dans quelques cas rares, elle est bornée à la luette; beaucoup plus souvent elle occupe toute la hauteur du voile du palais; assez souvent même elle fait suite à une *division* des os de la voûte palatine, laquelle se continue elle-même, dans quelques cas, avec un bec-de-lièvre simple ou double. Quand elle est congénitale, quelle que soit son étendue, elle dépend toujours de la même cause, c'est-à-dire d'un défaut de réunion entre les parties placées de chaque côté de la ligne médiane du corps, par suite d'un arrêt de développement pendant la vie intra-utérine. Elle est alors aussi toujours unique. Bornée à la luette, elle lui donne une apparence bifurquée; mais, quand elle est portée plus loin sans dépasser les limites du voile du palais, les deux moitiés de ce voile sont écartées l'une de l'autre, de manière à laisser entre elles un intervalle triangulaire dont la base est tournée en bas; elles sont rétractées, rétrécies par l'action des muscles péristaphylins, et à chacune d'elles est appendue la moitié de la luette qui lui appartient; chaque lèvre de la solution de continuité est arrondie et recouverte par une membrane dont la couleur et l'aspect diffèrent peu de ceux de la membrane muqueuse palatine. Lorsqu'il existe en même temps *division* du palais et septum staphylin, l'écartement cesse d'être triangulaire, et se continue avec celui qui sépare les os palatins, et qui quelquefois est très-considérable. Le même phénomène se fait remarquer quand la *division* du palais est accompagnée de celle de la lèvre supérieure; on voit alors la ligne de séparation s'incliner vers le bec-de-lièvre, quand il est simple, ou se bifurquer en avant en prenant la forme d'un Y, quand le bec-de-lièvre est double. Dans tous les cas, il existe une large communication entre la cavité buccale et les fosses nasales. On conçoit que cette *division* du voile du palais puisse être encore la suite d'un ulcère syphilitique de cette partie, ou même qu'elle puisse résulter d'une incision faite par un chirurgien dans le but d'extirper un polype. Dans ces deux cas, où la *division* est accidentelle, elle peut siéger ailleurs que sur la ligne médiane et être compliquée d'une perte de substance plus ou moins considérable. Les incommodités qui accompagnent cette affection sont proportionnées à son étendue; bornée à la luette, elle ne gêne ni la déglutition ni la parole; elle a beaucoup d'inconvénients, au contraire, lorsqu'elle est étendue à toute la hauteur du voile du palais. Chez l'enfant nouveau-né, la succion est difficile, parce que la langue ne peut embrasser assez exactement le mamelon; la déglutition est pénible; une partie des boissons remonte dans les fosses nasales; chez l'enfant en état de parler, la voix est nasonnée, et la prononciation des consonnes gutturales impossible. Mais c'est principalement quand à la *division* du voile du palais se joint celle de la voûte palatine, et surtout quand elle est en même temps accompagnée de celle de la lèvre supérieure, que les incommodités sont portées au plus haut degré. L'enfant à la mamelle atteint de ce vice de conformation ne peut prendre le sein; on est obligé de le tenir dans une situation verticale, et de presser la mamelle de la nourrice pour faire couler le lait, que les efforts de succion ne sauraient extraire; souvent même on est obligé d'employer l'allaitement artificiel. De quelque manière que les aliments lui soient présentés, l'enfant a toujours beaucoup de difficulté à les avaler; une grande partie passe dans le nez; il ne peut ni souffler ni boire en humant, et, plus tard, lorsqu'il veut parler, il ne rend que des sons discordants et inintelligibles. Il y a peu de temps encore, on était obligé d'abandonner à elles-mêmes la plupart des personnes atteintes du vice de conformation que nous venons de décrire; à la vérité, on employait quelquefois avec succès des *obturateurs*, sortes de plaques d'argent, d'or ou de platine, que l'on attachait aux dents molaires, et qui, ayant la forme du palais, suppléaient assez bien à ce qui manquait à cette partie; mais on ne peut les appliquer chez tous les individus, et la plupart étaient réduits à conserver leur infirmité sans espérer de soulagement. C'est Graefe, de Berlin, qui le premier a pensé à réunir les bords divisés du voile du palais par une opération analogue à celle du bec-de-lièvre. Après lui, Roux, Sédillot, Bérard, Depierris, ont imaginé de nouveaux procédés pour pratiquer cette opération. Pour la description de ces opérations et des procédés de chaque auteur, nous renvoyons au mot STAPHYLORAPHIE.

— *Division du prépuce.* Ce vice de conformation est occasionné d'ordinaire par certaines opérations chirurgicales, et par des plaies qui, lorsque leurs bords se sont cicatrisés isolément, peuvent laisser le prépuce divisé en deux parties. Jamais cette *division* n'est congénitale. Les individus qui en sont atteints n'en éprouvent d'ordinaire aucun inconvénient. Quelquefois, cependant, certaines personnes souffrent du frottement des vêtements contre le gland mis à découvert; d'autres en sont gênées pendant l'acte du coït. Certains chirurgiens ont conseillé de remédier à la *division* du prépuce par une opération analogue à celle du bec-de-lièvre; mais cette opération échoue dans la majorité des cas, par suite des érections qui surviennent, et déterminent la coupure des lèvres de la plaie par les fils qui les embrassent, ou qui déchirent la cicatrice encore récente; on pourrait toutefois obvier à ce double accident par l'emploi des réfrigérants continués jusqu'à complète guérison. Mais il est un autre inconvénient auquel il est difficile de parer, c'est qu'il en résulte souvent une étroitesse trop considérable de l'ouverture du prépuce, qui constitue un véritable phimosis. Le meilleur moyen de guérir la *division* du prépuce est encore de le retrancher complétement. V. CIRCONCISION.

— *Division de la paroi antérieure de la vessie.* Chez certains individus, les hommes surtout, la paroi antérieure de la vessie reste divisée, ou plutôt elle manque totalement, et cet organe se trouve réduit à sa paroi postérieure. Ce vice de conformation, qui résulte d'un arrêt de développement, entraîne forcément un défaut de réunion dans la partie correspondante de la paroi antérieure de l'abdomen.

— Typogr. La *division* des mots a donné et donne encore lieu à de nombreuses controverses. Pour simplifier le sujet, nous parlerons d'abord des cas qui ne présentent pas de difficultés, et ensuite de ceux qui offrent matière à discussion.

Dans les ouvrages ordinaires, il n'est pas permis de diviser la première syllabe d'un mot, quand elle n'a qu'une seule lettre; on ferait donc une mauvaise *division* en coupant ainsi les mots suivants : *a-liment, é-tourderie, o-raison, u-niversel.* Il vaut mieux, en ce cas, espacer davantage la ligne. De telles divisions ne sont tolérables que dans de très-petits formats, dans des ouvrages à plusieurs colonnes très-étroites, dans un texte qui accompagne des gravures, dans des notes marginales, etc.; toutefois, dès que cette lettre unique est précédée d'une apostrophe, la *division* est possible; voilà pourquoi il est permis d'écrire : *l'a-liment, l'é-tourderie.* La *division* n'est pas non plus permise après l'apostrophe, même dans les mots composés, quand la lettre élidée est suivie d'une voyelle; ainsi, les *divisions* suivantes seraient vicieuses : *qu'-elles, qu'-environ, s'entr'-aider, s'entr'-aimer.* Avec une consonne, au contraire, la *division* peut s'employer : *grand'-mère, grand'-messe, grand'-rue, grand'-tante.*

On ne peut diviser un nombre exprimé en chiffres. S'il est trop long pour qu'il soit possible de le reporter à la ligne suivante, sans rendre la ligne qui précède beaucoup trop large, on permet qu'une partie du nombre soit écrite en lettres et l'autre en chiffres, de façon que le nombre total se trouve placé dans deux lignes; ainsi, si l'on a à écrire les nombres 125,755,000 fr. ou 5,117,000 fr., et que l'on soit arrivé vers la fin de la ligne, on peut terminer la ligne par 125 en chiffres, et renvoyer à la ligne suivante : millions 755,000 fr., ou terminer par 5 millions, et mettre au commencement de l'autre ligne 117,000 fr.

On n'est jamais contraint de diviser les titres, car jamais on n'est obligé de remplir complétement les lignes, et, quand un mot ne peut pas entrer en entier dans une ligne, on peut remplacer un caractère par un autre plus petit.

On ne doit pas pousser l'horreur de la *division* jusqu'à condamner les *divisions* d'une syllabe de deux lettres à la fin des lignes, et celle des syllabes muettes de trois et même de quatre lettres reportées au commencement de la ligne, non plus que certaines *divisions* où des rigoristes outrés voient des syllabes déshonnêtes. Quelques-uns ont été même jusqu'à vanter comme un chef-d'œuvre un ouvrage sans divisions; cette espèce de tour de force inutile a été tenté et exécuté; on cite comme une curiosité typographique une édition in-12 du *Petit Carême*, de Massillon, dans laquelle aucun mot n'est divisé à la fin des lignes. Mais à quoi sert de multiplier à plaisir les difficultés, et cette proscription du trait d'union n'est-elle pas puérile?

La *division* n'est pas permise entre deux voyelles; on ne pourrait mettre, par exemple : *cœ-ur, cu-eillir, lou-able;* mais, dans les mots composés, ou qui autrefois étaient regardés comme tels, ces *divisions* sont permises : *extra-ordinaire, anté-occupation.*

Les grammairiens, considérant l'*y* comme un double *i*, condamnent la *division* des mots *vo-yelles, cro-yance, pa-yer*, etc., sous prétexte qu'il n'est pas permis de diviser les diphthongues. Ceux, au contraire, qui, en ce cas, le considèrent comme une consonne, ne voient aucun inconvénient à l'emploi de ces *divisions;* cette dernière opinion est peu suivie. Toujours est-il qu'on défend généralement de couper le mot après l'*y*, *voy-elle, croy-ance*, l'*y* appartenant à la syllabe qui suit et non à celle qui précède.

Quand une seule consonne se trouve entre deux voyelles, elle appartient ordinairement à la seconde de ces voyelles; ainsi, les deux mots *réhabiliter, s'imaginer*, peuvent se diviser : *ré-ha-bi-li-ter, s'i-ma-gi-ner;* mais si cette lettre est un *x*, on regarde la *division* comme vicieuse; ainsi l'on blâme les *divisions* suivantes : *ta-xer, soi-xante, Bru-xelles.* « Malgré l'usage général, dit M. Prodhomme, je ne verrais aucun inconvénient à admettre ces *divisions*. Personne n'est choqué de voir ainsi diviser les mots *as-surer, mois-son*. Pourquoi l'est-on de voir écrire *ta-xer*, équivalent de *tak-ser, examen*, équivalent d'*eg-zamen?* La consonne, jouant ici le rôle d'une double lettre, ne peut être divisée, mais elle doit être placée à la seconde syllabe, à laquelle elle appartient plus spécialement. Il ne faudrait donc pas diviser *soix-ante, Brux-elles*, car on ne diviserait pas *ass-urer, moiss-on*. L'un n'est pas plus permis que l'autre, l'analogie étant la même. »

C'est pour les mots composés que la difficulté est la plus grande. Quand les mots qui entrent dans leur composition sont entièrement français, on les divise d'après cette composition, comme on le voit dans *mal-aise, mal-entendu, sur-abondant.*

Dans *enivrer, enorgueillir*, cette *division en-ivrer, en-orgueillir*, est de rigueur, sans quoi on diviserait une seule lettre, et, en outre, on s'exposerait à faire prononcer : *é-nivrer, é-norgueillir*, comme font beaucoup de personnes. Mais, si les composés sont formés d'une proposition latine inséparable, on n'a généralement plus égard à l'étymologie; c'est ainsi qu'on divise *dé-sapprouver*, comme *dé-camper*. Quand la même consonne est répétée, la *division* se place entre ces deux consonnes : *com-mencement, an-noncer*. Quand le *l* et le *r* sont précédés d'une autre consonne, on ne les sépare pas : *crain-dre, théâ-tre*. Il en est de même du *ch*, du *ph*, du *th* : *flé-chir, philoso-pher, ana-thématiser*. Si, dans les mots composés, il se trouve un *s*, les uns divisent avant cette lettre, les autres après, comme on le voit dans *ins-truire, cons-truire*, ou *in-struire, con-struire*. Cette dernière manière semble pourtant prévaloir; mais elle n'est

pas partout adoptée, en sorte que, comme on le voit, cette matière est encore une espèce de chaos, personne ne voulant adopter des bases positives; car, jusqu'à ce jour, on n'a jamais suivi rigoureusement, ni le système étymologique, ni le système anti-étymologique.

D'ailleurs le système étymologique est-il toujours applicable? Non. Pour le prouver, bornons-nous à citer sur cette matière l'opinion de M. Prodhomme, ancien correcteur à l'Imprimerie impériale :

« Les étymologistes, c'est-à-dire les partisans de l'étymologie en matière de *division*, veulent qu'on divise les mots *monarque, magnanime, partager, rivaliser, herboriser*, etc., à *mon-arque, magn-anime, part-ager, rival-iser, herbor-iser*, etc., et non à *mo-narque, ma-gnanime, par-tager, riva-liser, herbo-riser*, etc., ce qui choque, disent-ils, tous les principes, et n'est pas supportable. Quelques-uns même appellent les mots ainsi divisés des barbarismes. Je n'opposerai pas à cette opinion la pratique presque unanimement suivie; car la vérité n'est pas toujours du côté du grand nombre. Je dirai, avec M. Lerey, que ce principe est inexécutable pour l'immense majorité des ouvriers chargés de l'appliquer, car combien y en a-t-il parmi eux qui soient capables de remonter à l'étymologie d'un mot? Comment alors pourraient-ils être choqués d'une *division* anti-étymologique? Lors même qu'ils sauraient que *monarque* dérive de *monos*, seul, et *archê*, commandement, la *division* étymologique serait plutôt de nature à les induire en erreur, puisque la consonnance du *n* serait dans ce cas la même que celle de l'adjectif possessif *mon*, c'est-à-dire fautive, en conséquence du principe étymologique de *division* même. D'un autre côté, est-ce une si grande faute, même au point de vue étymologique, de diviser *monarque* à *mo*, quand on sait que *monos* a deux syllabes, et que *mo* est une de ces syllabes? Si l'on écrivait en français *mon'arque* pour indiquer que la terminaison *os* a été supprimée, ne serait-il pas possible de diviser *mo-n'arque?* Le cas actuel ne présente-t-il pas la plus grande analogie avec ce cas fictif? Ce raisonnement peut s'appliquer à une infinité d'autres mots semblables. Dans *magnanime*, formé de *magna*, grande, et *anima*, âme, le latiniste lui-même ne serait-il pas choqué de trouver à la fin d'une ligne les deux lettres *gn*, qui n'ont jamais terminé un mot français? Le lecteur ne serait-il pas embarrassé pour les prononcer? En divisant *ma-gnanime*, au contraire, plus de difficulté, et même on est plus près de l'étymologie, puisque les Latins auraient divisé *ma-gna anima*.

» A l'égard des mots *partager* (du lat. *pars*, part, ou *partio*, je partage), *rivaliser* (de *rivalis*, rival), et *herboriser* (de *herba*, herbe, auquel nous avons donné la même désinence que s'il venait d'un mot comme *arbor*), les étymologistes demandent qu'on les divise entre la racine et les finales. Pourquoi? Quelle utilité peut-on en retirer? Qui a jamais eu égard à cette considération dans la *division* des mots par syllabes? D'ailleurs, *partager* vient de *pars*, qui fait au génitif *partis*, où le *t* appartient évidemment à la seconde syllabe. Pour *herboriser*, la prétention est encore plus singulière, puisque *herbor* n'existe pas en latin. »

Voici sur ce sujet l'opinion de M. S.-A. Tassis, correcteur à l'imprimerie de MM. Firmin Didot :

« Les opinions sont partagées relativement à la manière de diviser les mots à la fin des lignes. Nous exposons ici en deux mots notre système, sans avoir la prétention de le faire prévaloir; mais nous devons dire que nous n'avons jamais pu nous résoudre à adopter un système dans lequel les exceptions sont plus nombreuses que les règles; de sorte que nous avons toujours trouvé meilleure et préférable la manière de diviser les mots d'après l'épellation *française : circons-pection, ins-truction, manus-crit.* « Mais l'étymologie! » L'étymologie? Il ne nous est pas possible d'en tenir compte *dans le français;* premièrement à cause des *e* ouverts qu'il faut nécessairement prononcer comme des *e* muets à la fin d'une ligne, comme dans : *de-scription, pre-science;* secondement à cause des *é* fermés à la fin d'une ligne, avec un accent que rien ne justifie, comme dans *hiér-archie, prétér-it.* « Mais vous remontez le fleuve, vous serez » entraîné! » Du tout; nous le descendons, au contraire, et nous le descendons en compagnie même de ceux de nos confrères qui partagent le moins notre opinion; car, contrairement à leur système, ils sont obligés d'écrire comme nous, c'est-à-dire comme tout le monde, la liste interminable des mots que voici :

Bonnes *divisions.*		Mauvaises *divisions* étymologiques.
anto-nomase	*au lieu de :*	ant-onomase
chi-rurgie	—	chir-urgie
cho-rège	—	chor-ége
des-cription	—	de-scription
dé-sunir	—	dés-unir
hié-rarchie	—	hiér-archie
hy-pèthre	—	hyp-èthre
mé-thode	—	méth-ode
mo-narque	—	mon-arque
na-varque	—	nav-arque
né-goce	—	nég-oce
obla-tion	—	ob-lation
pali-nodie	—	palin-odie

Bonnes *divisions.*		Mauvaises *divisions* étymologiques.
pa-négyrique	*au lieu de :*	pan-égyrique
pé-dagogue	—	péd-agogue
pé-nultième	—	pén-ultième
pé-ninsule	—	pén-insule
Phi-lippe	—	Phil-ippe
pres-cience	—	pre-science
pres-cription	—	pre-scription
prété-rit	—	prétér-it
pro-sodie	—	pros-odie
pro-sélyte	—	pros-élyte
pseu-donyme	—	pseud-onyme
rap-sode	—	raps-ode
rec-tangle	—	rect-angle
ré-demption	—	réd-emption
stra-tégie	—	strat-égie
su-bir	—	sub-ir
thauma-turge	—	thaumat-urge
téles-cope	—	téle-scope
vi-naigre	—	vin-aigre

» On peut cependant admettre une exception; mais elle n'est applicable qu'à un très-petit nombre de mots, qui, d'ailleurs, ne peuvent être épelés que d'après le système que nous exposons : *hyper-hellénique, per-oxyde, sub-vention, sub-versif, super-intendant.*

» Dans le latin, lorsqu'il n'est pas question d'un mot composé, on doit, comme nous l'indiquons ici, séparer par un trait d'union deux consonnes qui se rencontrent à la fin d'une ligne :

dam-natio	cog-nomen
majes-tas	consump-tus
perfec-tus	irrep-sit

» Lorsqu'il s'agit d'un mot composé, on doit diviser d'après l'étymologie, comme on le voit dans les exemples qui suivent :

abs-cedit	præ-stituo
abs-cisum	propter-ea
abs-condit	pro-spicio
abs-temius	quam-obrem
abs-tersit	quas-cumque
abs-tinentia	quem-admodum
abs-traxit	quibus-cumque
abs-trudit	red-eo *ou* re-deo
abs-tulit	red - emptio *ou* re -
circum-stridet	demptio
con-scendit	re-spicio
con-stituo	re-spergo
dis-calceatus	sub-asper
dis-cessit	sub-auditus
dis-cordia	sub-actus
dis-turbans	sub-igo
ex-pergo	sub-limis
fructus-que	sub-ridere
hos-ce, has-ce	sub-ripio
in-æqualitas	sub-scriptus
in-scius	sub-sidium
in-scriptio	super-acervo
in-spectio	super-irruo
in-struo	super-struo
inter-ea	sus-cepit
juris-prudens	sus-citans
jus-jurandum	sus-pendit
manu-scriptus	sus-tinuit
nobis-cum	sus-tulit
obs-curus	trans-actum
obs-tinens	tran-scriptio
ob-stringo	trans-fretavit
ob-stupuit	trans-ivit
per-acerbus	trans-positus
per-æquatus	trans-tulit
per-hibuit	tran-sulto
per-scribere	trans-vexit
per-stringo	vobis-cum
præ-stinguo	

» Même règle pour les mots latins d'origine grecque :

ana-stasis	hemi-sphærium
anti-scii	hemi-stichium
anti-strephon	hæmo-ptysis
blas-phemia	hypo-stasis
cata-scopus	peri-scelis
chryso-stomus	peri-strophe
Dios-curi	pro-scenium
di-stichon	pro-stylos
epi-scopus	pycno-stylos »

Ainsi, c'est bien entendu, MM. Prodhomme et Tassis ne veulent pas de la division étymologique pour la langue française, tout en la maintenant pour les mots latins composés et ceux d'origine grecque.

Le *Vade-mecum typographique*, fruit des observations d'un prote d'imprimerie, donne le *Guide* suivant *pour diviser les mots :*

ab-roger	circon-scrire
ab-scisse	circon-spection
abs-tenir	circon-stancié
abs-terger	con-spirer
abs-tinence	con-spuer
abs-traction	con-stance
abs-trait	con-sternation
acro-stiche	dés-abuser
aéro-sphère	dés-accorder
aéro-stat	dés-apprendre
anti-sciens	des-cription
anti-scorbutique	des-titution
anti-strophe	des-truction
apo-stasie	dia-stase
apo-stolat	dia-stole
apo-strophe	di-ptère
armi-stice	dis-tance
arus-pice	dis-tiller
atmo-sphère	dis-traire
chlor-hydrique	dis-tribuer
chlor-oxysulfure	épi-scopat
épi-scopal	per-spicacité
épi-stolaire	phos-phate
gymno-style	phos-phore
hémi-ptère	pres-cription
hémi-sphère	pres-tance
hémi-stiche	pro-scription
hémo-ptysie	pro-sterner
hémo-stasie	res-cinder
hydro-scope	res-cription
hypo-statique	réd-hibitoire
hyper-ésie	résis-tance
hyper-oxyde	res-pect
in-scrire	res-pirer
in-specter	res-triction
in-spirer	sol-stice
in-stable	sous-crire
in-stance	sous-traire
in-stituer	sub-ordonné
in-struire	sub-roger
in-strument	sub-sistance
manu-scrit	sub-stance
manu-stupration	sub-stantif
méta-stase	sub-stitution
micro-scope	super-stition
mono-ptère	sus-ception
mono-style	sus-cription
ob-stacle	sus-picion
obs-tination	téles-cope
ob-struction	trans-action
obs-cène	trans-cription
obs-curité	trans-férer
per-oxyde	urano-scope
per-spective	

Comme on le voit, l'auteur du *Vade-mecum typographique* ne partage pas l'avis de MM. Prodhomme et Tassis, et, le plus souvent, il divise les mots conformément à l'étymologie sans trop s'occuper de l'épellation. On peut considérer la méthode du *Vade-mecum* comme une sorte d'éclectisme qui coupe suivant l'étymologie autant que cela est possible et autant que l'usage le permet, et qui n'a recours à la méthode par coupures syllabiques que dans les cas où la coupure étymologique est impossible ou donne au mot un aspect bizarre qui le ferait prendre pour un terme barbare.

Dans les langues étrangères, les règles de la division ne sont guère mieux établies qu'en français; pourtant on peut dire que, en général, les bases sur lesquelles reposent ces règles sont les coupures étymologiques. En anglais, on doit diviser les mots conformément au radical : *succeed-ing, succeed-ed;* en espagnol, la lettre *ll*, formant une consonne unique, ne doit pas être séparée, pas plus que le *gl* italien et le *nh* portugais.

Division de la nature, traité métaphysique de Scot Erigène, publié à Oxford (1681, 1 vol. in-fol.). L'objet de cet ouvrage est d'embrasser les divers degrés de l'existence, en descendant d'abord de Dieu jusqu'aux dernières limites de la création, en remontant ensuite tous les degrés de l'échelle des êtres, depuis les existences inférieures jusqu'à l'idée supérieure qui les a produites. Dieu est l'être par excellence, plus que l'être; il est supersubstantiel; sa demeure lumineuse est inaccessible, même aux anges. La raison de l'homme ne peut voir Dieu; elle ne peut saisir que ses manifestations. L'essence divine elle-même ne saurait être conçue par aucune pensée; quand elle se produit au dehors, elle apparaît dans l'intelligence et dans la raison de l'homme. Ces hautes abstractions demandent des efforts de parole et d'esprit; Erigène s'y livre en penseur hardi et puissant. Le fini ne convenant pas à la nature divine, il ose dire que Dieu *n'est pas*, c'est-à-dire qu'il est au-dessus et au delà de l'être. Par une audace inverse, il voit Dieu *créé* dans toutes les choses qui émanent de lui, qu'il produit et dans lesquelles il se révèle. Les mystères ne l'arrêtent pas; il explique la Trinité par une triple cause : essence, sagesse, vie. En se résignant à parler de Dieu, qui est au-dessus de la pensée et de la parole, le philosophe avertit que ce qu'il pourra dire est à la fois vrai et faux. Il parcourt les dix catégories d'Aristote, ces dix conditions générales de l'existence qui comprennent toutes les autres; il montre qu'elles sont applicables à Dieu, mais seulement par translation ou par métaphore; mais que, dans la réalité, Dieu est supérieur à toutes les catégories; en d'autres termes, Dieu n'a point d'attributs. Sa conclusion est que le dernier terme de la connaissance de Dieu doit être une ignorance savante, une affirmation qui s'exprime par des négations.

Descendant à la création, Erigène la conçoit d'une manière purement platonicienne : des idées, émanant du verbe éternel, sont les prototypes éternels des êtres. L'auteur rattache ses vues aux doctrines chrétiennes, mais il incline, malgré lui, au panthéisme. L'argument fatal contre lequel il se heurte est celui-ci : « Si Dieu est tout, tout est Dieu. » Il aboutit invinciblement à une conclusion panthéiste : le créateur et la créature sont deux termes qui se confondent. C'est le système de Spinoza. Erigène ne peut non plus échapper au panthéisme indien; il identifie Dieu avec le *rien*, car ce qui surpasse tout ne peut être contenu dans aucune région de l'être. Il fait absorber la nature, par un retour suprême, au sein de Dieu; mais sa pensée se débat toujours, par des subtilités ingénieuses, contre le panthéisme oriental, auquel il voudrait unir le théisme chrétien. Même embarras au sujet des peines éternelles, qu'il refuse d'admettre. Sa théorie sur ce point n'est autre que la théorie persane de l'abolition définitive du mal : Dieu seul, le bien, est éternel. Par un sophisme charitable, il damne le péché pour sauver le pécheur. Son esprit résiste avec une énergie surprenante au dogme de l'éternité des peines. Le remords sera le seul châtiment des méchants. C'est cette même idée qu'exprime avec tant d'éloquence la profession de foi du Vicaire savoyard. Erigène affirme, enfin, que l'idée de l'enfer est une conception grossière née parmi les Latins. Il combat la doctrine qui affirme l'apparition de Jésus-Christ à la fin des siècles : Dieu sera tout, car il ne restera plus que lui.

Voilà pour les croyances : elles sont hardies. Le point de vue philosophique n'est pas moins audacieux. Erigène cherche à établir que l'action et la passion sont de purs accidents, étrangers à l'essence divine. Il met d'abord sur le même niveau la raison et l'autorité; si elles ne s'accordent pas, il se prononce nettement pour la raison, et il établit métaphysiquement la supériorité de celle-ci, l'autorité n'étant autre chose que la vérité découverte par la force de la raison et confiée aux lettres par les saints Pères, pour l'avantage de la postérité. C'est avec cette originalité, cette force, cette profondeur, qu'un contemporain de Charles le Chauve revendiquait les droits de la pensée humaine.

Les idées développées dans ce livre de la *Division de la nature*, on les retrouve tour à tour dans les systèmes de l'antiquité; ce sont des idées anciennes; mais ce qui est bizarre et frappant, à dix siècles de distance, c'est ce procès si nettement posé entre l'autorité et la raison, et si fermement tranché en faveur de cette dernière. Tout le moyen âge est péripatéticien; Erigène est entièrement platonicien; c'est un devancier de la philosophie moderne. Ses opinions ont excité, à diverses époques, l'inquiétude de la papauté. En terminant, disons que ses doctrines religieuses, mélange de panthéisme et de théisme, offrent une certaine analogie avec celles que les saints-simoniens ont récemment exprimées. V. Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, (t. II); et Saint-René Taillandier, *Erigène et son temps* (1843, in-8°).

DIVISIONNAIRE adj. (di-vi-zi-o-nè-re — rad. *division*). Qui est chargé d'une division.

— Part. *Inspecteur divisionnaire*, Fonctionnaire chargé de l'inspection d'une division. ‖ *Professeur divisionnaire*, Professeur de chacune des divisions d'une classe de collége. ‖ *Général divisionnaire*, Général de division. ‖ *Capitaine divisionnaire*, Capitaine qui commande une division de deux compagnies.

— *Monnaie divisionnaire*, Monnaie d'argent d'une valeur inférieure à celle de la pièce de cinq francs.

DIVITIAC, chef d'une peuplade des Eduens, membre du collége des druides. Il fut député à Rome pour implorer du secours contre les Séquanais, les Arvernes et les Suèves, et guida César dans sa guerre contre ces derniers. Ce fut encore lui qui, en qualité d'interprète et de guide, conduisit les légions contre les Belges à travers les plaines bourbeuses et les forêts vierges de la Meuse et de la Seine. Cette complaisance coupable envers les conquérants étrangers s'explique par l'espoir où était le parti sacerdotal, le parti druidique, de trouver dans les Romains des protecteurs et des appuis. « C'est ainsi, dit M. Michelet, que, cinq siècles après, le clergé catholique des Gaules favorisa l'invasion des Francs contre les Wisigoths et les Bourguignons ariens. » Quelques historiens paraissent considérer l'appellation de *Divitiac* comme un titre.

DIVO ou **DIVUS** (André), traducteur italien, né à Capo-d'Istria. Il vivait dans la première moitié du XVIe siècle. On a de lui des traductions médiocres des comédies d'Aristophane, des idylles de Théocrite et des œuvres d'Homère. Néanmoins, cette dernière, publiée sous le titre de *Homeri opera* (Venise, 1537), eut beaucoup de vogue au XVIe siècle.

DIVODURUM, ville de l'ancienne Gaule, dans la Belgique Ire, chez les Médiomatrices, actuellement Metz.

DIVONA, ville de la Gaule, dans l'Aquitaine Ire, chez les Cadurci, appelée plus tard *Civitas Cadurcorum*, et actuellement Cahors.

DIVONNE, bourg et commune de France (Ain), canton, arrond. et à 8 kilom. N.-E. de Gex, sur la petite rivière de Versoin; 1,356 hab. Au pied d'un mamelon que couronne le château de Divonne, s'étendent plusieurs bassins d'inégale grandeur et de 1 mètre de profondeur environ, remplis d'une eau très-froide (6°,5), qui jaillit constamment en soulevant une couche épaisse de sable. Près de cette source on a construit un bel établissement hydrothérapique. Fabrique de papier; forges, martinets; scierie; exploitation de pierres de taille.

Divonne était le nom d'une ancienne famille qui remontait aux croisades et qui est éteinte depuis plusieurs siècles. Mais ce nom, devenu vacant par la mort des titulaires, fut repris par une autre famille; parmi ceux qui l'ont porté, il faut citer M. de Divonne, maréchal de camp, que le comte de Villèle appela à la pairie. Après Juillet 1830, il fut écarté de la chambre héréditaire et il mourut en 1838. Son frère avait été colonel d'état-